



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 33

DELIBERATION
n° 2025 - 03 - 13

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12 JUIN 2025

ID : 085-200023778-20250605-DL_2025_03_13-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 5 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 mai, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLECH, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Joël GIRAUDEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Jean CANTIN à Thierry FAVREAU / Philippe MOREAU à Catherine GALAND / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Joël GIRAUDEAU à Thomas PERROCHEAU / Jean-Yves LEBOURDAIS à Christine CRESTOIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Isabelle DURANTEAU est désignée secrétaire de séance.

**Avenant n° 1 au marché n° 2024-021 Fourniture et
livraison de conteneurs aériens pour la collecte
sélective des déchets en Point d'Apport Volontaire**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Afin de poursuivre la politique volontariste de tri des déchets engagée par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie depuis la mise en place de la REOMI sur le territoire, et afin d'accroître l'implantation de conteneurs en Point d'Apport Volontaire (PAV) pour répondre à la demande des usagers, une consultation pour la fourniture et livraison de conteneurs aériens, semi enterrés et enterrés pour la collecte sélective des déchets en Point d'Apport Volontaire avait été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, le 20 octobre 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 20 novembre 2023 à 10 h 00 allotie en 3 lots ainsi qu'il suit :

Désignation du lot	Par période (2 ans)		Cumul toutes périodes (4 ans)	
	Minimum en Euros H.T.	Maximum en Euros H.T.	Minimum en Euros H.T.	Maximum en Euros H.T.
Lot 1 Conteneurs aériens	15 000 € HT	150 000 € HT	30 000 € HT	300 000 € HT
Lot 2 Conteneurs semi enterrés	18 000 € HT	210 000 € HT	36 000 € HT	420 000 € HT
Lot 3 Conteneurs enterrés	22 000 € HT	500 000 € HT	44 000 € HT	1 000 000 € HT
TOTAL	55 000 € HT	860 000 € HT	110 000 € HT	1 720 000 € HT

La Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 7 décembre 2023 avait décidé d'attribuer les trois lots de la consultation au candidat SULO, classé en première position.

Suite à l'autorisation de signature des accords-cadres intervenue par délibération du 14 décembre 2023, les marchés ont ainsi pu être conclus le 31 janvier 2024.

Au regard des commandes à passer en 2025 sur le marché n° 2024-21 - lot 1 colonnes aériennes, il convient de conclure un avenant n° 1 afin d'augmenter le seuil maximum de 20 000 € HT, de sorte à le porter à 170 000 € HT par période de 2 ans.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2124-2, R 2124-1 et R 2124-2, R 2161-2 à 5,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés du Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,

Vu la décision d'attribution prise par la Commission d'Appel d'Offres du 07 décembre 2023 attribuant les 3 lots de la consultation de fourniture et livraison de conteneurs pour la collecte sélective des déchets en PAV au candidat SULO,

Vu la délibération n° 2023 07 44 du 14 décembre 2023 portant autorisation de signature des accords-cadres à bons de commande de fourniture et livraison de conteneurs pour la collecte sélective des déchets en PAV,

Vu les crédits inscrits au Budget Annexe REOMI,

Vu le marché n° 2024-21 fourniture et livraison de conteneurs pour la collecte sélective des déchets en PAV - lot 1 colonnes aériennes,

Vu l'avis ... de la Commission d'Appel d'Offres du 5 juin 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 mai 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la conclusion d'un avenant n° 1 de 20 000 € HT portant le seuil maximum du marché n° 2024-21 fourniture et livraison de conteneurs pour la collecte sélective des déchets en PAV - lot 1 colonnes aériennes à 170 000 € HT par période de 2 ans, soit un seuil maximum sur la durée du marché de 340 000 € HT ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2024-21 fourniture et livraison de conteneurs pour la collecte sélective des déchets en PAV - lot 1 colonnes aériennes.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Isabelle DURANTEAU

Givrand, le 10 juin 2025

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 12 JUIN 2025
- de la transmission au contrôle de légalité le : 12 JUIN 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 12 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.